

rend boiteuse, et dont l'Église est le suprême représentant.

§. V. — Aperçu de cet ouvrage.

Le lecteur connaît maintenant le plan de ce travail.

La question pour moi est toute autre que ne la posent les mystiques. Au lieu de chercher quelle est, pour la justification et le bonheur de l'humanité, la meilleure des religions, je me demande si la Justice est possible avec aucune religion? Et comme la Justice n'a jamais été exercée ni seulement conçue dans sa pureté et plénitude, qu'elle a été constamment mêlée, pénétrée de théologisme, je demande encore, après avoir constaté comment le droit se corrompt et périt par son union avec la foi, ce qu'il deviendrait abandonné à lui-même, ce que serait la société si, par un effort de conscience, elle se décidait à faire abstraction dans la pratique de ses conceptions religieuses, et de suivre la Justice toute seule?

Ainsi je n'établis pas la controverse sur le dogme. Je laisse de côté le dogme et ne chicane point sur les articles de foi. Il se peut que tout ce qu'on raconte de l'essence de Dieu et du monde surnaturel soit vrai : qu'en puis-je certainement savoir? rien. Sur quoi fondé puis-je le nier? sur rien encore. Il se peut qu'au fond de mon cœur palpite un secret désir de survivance, témoignage d'une destinée ultérieure : je ne me donnerai la peine ni de le vérifier ni de le combattre. Je m'installe à côté de la croyance et lui passe jusqu'à nouvel ordre toutes ses fantaisies. Ma critique se refuse à entrer dans les régions de l'absolu.

Ce que je conteste à la croyance, c'est qu'elle vienne appuyer de ses hypothèses le commandement de la raison pratique, expérimentale et positive, dont les révélations me sont données directement en moi-même et par le témoignage de mes semblables; raison, à ce titre, douée d'une certitude et d'une réalité à laquelle aucune théologie

ne peut atteindre; raison enfin qui est moi-même, et que je ne puis infirmer sans déshonneur, abdiquer sans suicide.

Si donc, après examen, il se trouvait que la croyance qu'on me présente comme le gage indispensable de la Justice, au lieu de l'assurer, la compromet; si par une conséquence nécessaire l'Église, organe de la pensée religieuse, était en même temps l'agent de notre tentation; si tel était le principe de toutes les décadences et rétrogradations humaines; si c'était par là que la Justice, viciée, nous est demeurée jusqu'à ce jour douteuse : alors, sans tolérer davantage une croyance perfide, j'aurais le droit et le devoir de protester contre une caution déloyale, de prendre, contre l'Église et contre Dieu même, fait et cause pour la Justice, et de m'en constituer moi-même le garant et le père.

Quiconque a étudié ces questions reconnaîtra qu'en ceci je ne fais qu'appliquer les préceptes de la *plus pure orthodoxie*. C'est la doctrine des saints, que la damnation devrait être préférée au péché, si par impossible Dieu nous en imposait l'option*. Or, ce qui n'est pour la théologie qu'une fiction de casuistique, est devenu, par la Révolution, une vérité de fait. L'Être transcendant, conçu et adoré comme auteur et soutien de la Justice, devient, dans la

* Ce qu'il y a de pire dans la damnation est la haine de Dieu. On sait le mot de sainte Thérèse sur Satan : *Le malheureux, il n'aime pas*. Or, l'amour de Dieu est la même chose que l'amour du bien et du beau moral, dont Dieu est la vivante et éternelle image. D'où résulte que mieux vaudrait subir la damnation, c'est-à-dire la perte de Dieu et les tortures de l'enfer, que de les avoir méritées par le péché. Ceci ne contredit en rien la doctrine des théologiens, rapportée plus bas, 1^{re} *Étude*, ch. IV, sur l'origine et la nature, exclusivement divines, de la Justice. Il s'ensuit seulement que de deux choses qui, selon les théologiens, nous viennent de Dieu, la Justice et la béatitude, la première, en admettant qu'elles puissent être séparées, est la plus excellente.

pratique, un obstacle à la Justice ; la religion et la morale, que le consentement des peuples a faites sœurs, sont hétérogènes et incompatibles. Il faut choisir entre la crainte de Dieu et la crainte du mal, entre le risque de la damnation et le risque de l'improbité : voilà ma thèse.

Un voile de mystère est encore répandu sur toutes les choses de la vie morale. Soulever ce voile, ce sera manifester le génie de la Révolution et hâter l'accomplissement des destinées.

Qu'est-ce que la *Justice*, ou comme d'autres disent, le *droit* et le *devoir* ? Est-ce une simple abstraction, une idée, un rapport, abstraitement conçu, à la manière des lois générales de la nature et de l'esprit ? Quelle est d'abord cette idée ? comment l'avons-nous conçue ? comment oblige-t-elle la conscience ?

Qu'est-ce que la *conscience* elle-même ? Un préjugé ? Mais le préjugé suppose un fait qui le détermine... Une faculté ? Où réside-t-elle ? En quoi consiste sa fonction ? Quel en est le mode d'exercice ? Où est son organisme ?

Qu'est-ce que l'*égalité* ? On tourne autour de ce mot, on le prononce du bout des lèvres : en réalité on n'en veut pas. Le pauvre s'en moque, le riche l'a en horreur, la démocratie le désavoue, personne n'y croit. L'égalité est-elle de par la nature ou contre la nature ? Si l'égalité est de par la nature, elle est aussi de par le droit ; comment alors expliquer l'inégalité ? Si elle est contre la nature, en autres termes, si c'est l'inégalité qui est naturelle, que signifie la Justice ?

Qu'est-ce que le *gouvernement* parmi les hommes ? qu'est-ce que l'*état* et la *raison d'état* ? Si la raison d'état est conforme à la Justice, à quoi sert-elle ? Si elle est une exception à la Justice, qu'est-ce qu'une Justice sujette à tant d'exceptions ? L'ordre politique est-il la même chose que l'ordre économique ? Se fondent-ils l'un dans l'autre ? Comment et quand ? Questions formidables que la science académique n'aurait garde de soulever.

Qu'est-ce que la *liberté* ? Est-ce aussi un préjugé, ou plus simplement, comme l'explique la philosophie moderne, une manière de concevoir en nous la vie organique, la fatalité de la nature et de l'esprit ? N'y aurait-il de liberté, comme quelques-uns le soutiennent, que dans les collectivités ; et la liberté se réduirait-elle, pour l'homme et le citoyen, à vivre sous un régime d'état régulier, légal et légitime ?

Qu'est-ce que le *progrès* ? Une évolution organique ou libre ? Si le progrès n'est que l'évolution des forces de l'humanité, c'est du fatalisme pur : il n'y a point de progrès, et dans ce cas comment expliquer tant et de si terribles décadences ? Si au contraire le progrès est l'œuvre de la liberté, comment s'accorde-t-il avec la nature de notre organisme, qui est fatale ? Sommes-nous en progrès, à cette heure, ou en décadence ?

Qu'est-ce que le *mariage* ? En quoi consiste cette union que tous les peuples distinguent de l'union amoureuse ? L'Église, qui en revendique la consécration, avoue qu'elle ne l'a pas encore compris. Est-ce un simple *concubinat* légal ? Faut-il le ranger parmi les sociétés civiles ou de commerce ? Qu'est-ce que la *paternité* ? Qu'est-ce que la *famille* ?... Nos moralistes, qui nous prêchent les vertus domestiques, ont oublié de nous donner la définition de toutes ces choses.

Qu'est-ce que l'*amour* dans la vie sociale de l'homme ? que vaut-il ? que mérite-t-il ? Comment nous commande d'en user avec lui la Justice ?

Qu'est-ce que la *femme*, dans la famille et dans la société, et pourquoi cette distinction de sexes entre les personnes ? La femme est-elle ou non l'égal de l'homme ? Dans le premier cas, à quoi bon ce double emploi ? Dans le second, de quoi sert-elle ? La femme, maternité à part, a-t-elle une signification, une fonction propre dans le monde moral ? Y compte-t-elle, et pour combien ?

Qu'est-ce que le *travail*? Qu'est-ce que la *propriété*? Qu'est-ce que l'*idéal*? Qu'est-ce que la *tolérance*? Qu'est-ce que la *peine*?... Qu'ont de commun toutes ces choses avec la Justice?

Qu'est-ce que la *mort*? Elle nous cause assez d'ennui pour que nous en sachions quelque chose. Nous dira-t-on éternellement qu'elle est la cessation des phénomènes qui constituent la vie, comme la vie est l'ensemble des phénomènes qui empêchent la mort? ou bien, avec les prêtres, qu'elle est la porte de l'éternité? La mort coupe-t-elle la Justice, comme elle coupe le fil des existences?

Qu'entend-on par *sanction morale*? Est-elle dans l'humanité ou hors l'humanité? Que de difficultés dans le premier cas! que de doutes dans le second!

Qu'est-ce que la *religion*? qu'est-ce que la *prière*? qu'est-ce que *Dieu*? La religion est-elle éternelle ou transitoire comme ses formes? marchons-nous à une transformation religieuse ou à une résorption de la religion dans la Justice? En admettant que la religion n'ait été qu'une forme préparatoire de la civilisation, reste toujours à dire quel en a été le rôle, la fonction, le mandat; et comme rien ne se produit dans la vie sociale qui n'ait sa racine dans les entrailles de l'humanité, il faut dire encore à quoi doit se réduire la religion, et quel sera le mode d'exercice de cette faculté dans les âges ultérieurs.

Y a-t-il un *système de la société*, comme l'ont entendu tous les utopistes anciens et modernes et tous les législateurs? quel est ce système? comment le reconnaître, le prouver? N'y en a-t-il pas? qu'est-ce alors que l'ordre social? Et le système social, dans toutes ses manifestations et évolutions, une fois expliqué par le principe qui lui est immanent, principe souverain, immédiat, synthétique, à la fois réel et formel, puissance et idée, dont la négation implique la suprême contradiction, quelle sera l'influence de cette démonstration juridique sur la philosophie géné-

rale? La certitude morale embrasse-t-elle, donne-t-elle la certitude spéculative; la science du droit deviendrait-elle la clef de la science de la nature, et la Justice, enfin, devrait-elle être considérée comme la raison et la réalité souveraines, l'archée, le Dieu, qui régit le monde de la conscience, le monde de l'esprit et le monde des choses?

Grosse entreprise de dégager de la masse des faits humains les principes qui les régissent, de tirer au clair une douzaine de notions que le passé nous a léguées sans les comprendre, et pour lesquelles nous combattons comme ont combattu nos pères!

En résumé :

Quel est le principe fondamental, organique, régulateur, souverain, des sociétés; principe qui, subordonnant tous les autres, gouverne, protège, réprime, châtie les éléments rebelles, au besoin en exige la suppression? Est-ce la religion, l'idéal, l'intérêt? est-ce l'amour, la force, la nécessité ou l'hygiène? Il y a des systèmes et des écoles pour toutes ces affirmations.

Ce principe, suivant moi, est la Justice.

Qu'est-ce que la Justice? — L'essence de l'humanité.

Qu'a-t-elle été depuis le commencement du monde? — Presque rien.

Que doit-elle être? — Tout.

Je dirai peu de choses de l'exécution de ce livre, simple commentaire, comme l'on voit, de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, espèce de canevas d'une philosophie de la Révolution.

S'il est vrai que la Justice soit innée au cœur de l'homme, il ne s'ensuit pas que ses lois aient été dès l'origine déterminées dans l'esprit humain avec netteté, et pour toutes les catégories d'application : ce n'est que peu à peu que nous en acquérons l'intelligence, et leur formule est le prix d'un long travail.

La définition de la Justice, obtenue par une évolution de six ou huit mille ans, ouvre le second âge de la civilisation ; la Révolution en est le prologue.

Or, de même que les sciences physiques ne se peuvent construire *à priori* sur des notions pures, mais requièrent l'observation des faits ; de même la science de la Justice et des mœurs ne peut sortir d'une déduction dialectique de notions : il faut la dégager de la phénoménalité que ces notions engendrent, comme toute loi physique se dégage de la série des phénomènes qui l'expriment.

Ainsi, je ne dogmatise pas ; j'observe, je décris, je compare. Je ne vais point chercher les formules du droit dans les sondages fantastiques d'une psychologie illusoire ; je les demande aux manifestations positives de l'humanité.

Cette façon de traiter l'éthique, quand tout le monde la fait commencer par Jupiter, est la plus grande originalité de mon ouvrage. L'honneur en revient à la philosophie naturelle, qui est celle du sens commun.

Par cette méthode, dont tout le secret consiste à suivre l'histoire, s'expliquent, et les aberrations du sens moral chez les anciens, et la supériorité croissante des modernes, et la nature ainsi que le rôle du principe religieux, et la longue impuissance des philosophes à asseoir sur des bases certaines la science des mœurs, heureux quand ils ne mettent pas leur idéologie au service des intérêts régnants ou de leur secrète ambition.

J'avoue, du reste, que je n'ai pas eu à faire de grands frais d'érudition. L'histoire a été largement, profondément fouillée ; les matériaux sont à découvert, et je me suis fait une règle de donner la préférence aux plus authentiques. J'ai cru que mon travail, quelque soin que j'y apportasse, ne pouvait être considéré que comme un appel ; que pour écrire la bible de la Révolution il ne fallait pas moins qu'un vaste concours d'intelligences, recommençant sur nouveaux frais le dépouillement de l'antiquité, du moyen

âge et des temps modernes. J'en ai conclu que mon unique soin devait être de bien poser mes jalons, sûr que par la manière dont ils seraient posés et leurs résultats indiqués, l'histoire se révélant, sous un nouveau jour, montrerait comme en un panorama la pensée, la puissance et toutes les richesses de la Révolution.

Peut-être me reprochera-t-on de ne m'être pas tenu aux faits de l'histoire, appuyés des témoignages de la philologie et de la littérature, et d'avoir donné dans mes dissertations une certaine place à l'anecdote. — J'ai pensé que la science des mœurs devenant tout expérimentale, l'expérimentation ne devait rien exclure, à peine de se mutiler et de faillir à la vérité. Tout acte de la vie publique et domestique, collective et individuelle, est à mes yeux du domaine de la science ; et ce n'en est pas, bien souvent, la partie la moins instructive.

Je n'ai pas été aussi court que je l'eusse voulu : le moment n'est pas venu pour la Révolution de faire des étrennes mignonnes et des catéchismes. A une cause menacée dans son existence, ce qu'il faut, ce sont des démonstrations, des faits, de la science. Tout cela prend du temps et de l'espace. Philosophons d'abord avec l'ampleur que la vérité méconnue exige : après, la parole sera aux abrégiateurs.

J'ai donné à ces *Études* la forme de l'épître ou plutôt de la conférence, qui est l'homélie grecque, parce qu'admettant tous les tons et tous les styles elle répond mieux qu'une autre à la variété de mon sujet, en même temps qu'elle exclut le pédantisme, la déclamation et le lieu commun.

Je les adresse, ces *Études*, à un archevêque : d'abord, parce que la part que cet archevêque a prise à une soi-disant biographie de ma personne a été l'occasion qui me les a fait entreprendre ; puis, parce que le respect d'un si grave personnage m'est une garantie que tout en usant de

la plus grande liberté de discussion, rien d'offensant pour les personnes, d'outrageant pour les institutions, n'échappera à ma plume.

On nous traite volontiers, mes coreligionnaires et moi, d'athées; grâce à cette épithète, on nous met, pour ainsi dire, hors la Justice et la morale.

Sans que je m'effraie beaucoup de l'inculpation d'athéisme, je ne puis permettre cependant qu'elle dégénère en calomnie et proscription. Je pense à Dieu depuis que j'existe, et ne reconnais à personne plus qu'à moi le droit d'en parler. J'y ai pensé surtout au point de vue que je traite aujourd'hui : le lecteur jugera à quoi cette méditation m'a été bonne.

Si parfois il m'arrive de parler de moi-même, le motif n'échappera à personne. Les faits de ma vie sont moins que rien, et je puis défier toute l'industrie des biographes de faire sortir de mon insignifiante existence ni éloge ni blâme. Mais j'ai eu l'honneur insigne d'être pris pour type. On attaque en ma personne toute une classe de citoyens, on flétrit une tendance, on proscriit un ordre d'idées, une catégorie d'intérêts : j'ai le droit de suivre mes adversaires sur le terrain qu'il leur plaît de choisir, et jusque dans leurs licences.

On ne sait pas ce que couve cette plèbe que la Révolution a faite. On s'imagine que toute son éloquence est dans le scrutin. A moi, plus qu'à aucun autre, il appartient de lui servir d'interprète. Ce que penserait le peuple si, par une illumination soudaine, il pouvait d'un coup d'œil embrasser le travail philosophico-politico-théologique de quarante siècles, ce qu'éprouverait sa conscience, ce que conclurait sa raison, je puis le dire. J'ai eu le rare avantage, si c'en est un, de naître peuple, d'apprendre ce qui a fait le peuple tel qu'il est aujourd'hui, et de rester peuple. Si mes idées ne sont pas neuves, elles sentent du moins leur terroir.

M. Granier de Cassagnac a écrit quelque part : *Il faut*

supprimer le Socialisme... D'autres se flattent de l'avoir écrasé.....

Pour moi, le dernier venu et le plus maltraité de ce grand mouvement qu'à tort ou à raison l'on a nommé *Socialisme*, et qui n'est que le développement de la Révolution, je ne demande la suppression ni l'écrasement de personne. Que la discussion soit libre, et que mes adversaires se défendent : c'est tout ce que je veux. Je fais la guerre à de vieilles idées, non à de vieux hommes.

Je pensais, en 1848, qu'après tant de catastrophes, toutes ces formules de l'antique antagonisme dont Aristote et Machiavel n'avaient pas été dupes, monarchie, aristocratie, démocratie, bourgeoisie, prolétariat, etc., ne devaient plus avoir qu'une valeur de transition; que la constitution du pouvoir importait peu, pourvu qu'il passât vite, après avoir créé l'ordre économique; que dans l'esprit de la nouvelle France la politique devait s'éclipser comme le culte et faire place à la Justice, et qu'accorder la même importance qu'autrefois à la raison théologique et à la raison d'état, c'était mentir à la Révolution et rétrograder.

Dans les jours d'agitation, j'ai soutenu cette thèse avec énergie, rendant critique pour critique, sarcasme pour sarcasme. Je n'ai pas fait pis que Voltaire, dont tant de gens, qui se taisaient alors, répètent aujourd'hui tout bas le cri de guerre.

Maintenant la période de démolition est finie. Le pays sait qu'il ne croit plus à rien : 1848 aura du moins eu ce mérite de l'en faire apercevoir. Sommes-nous de taille, hommes de la Révolution, à le faire croire à quelque chose? J'ose l'espérer. Après cinq ans de silence, si je reprends la plume, ce n'est certes pas pour guerroyer contre des fantômes dont le bon sens public suffit à faire justice. Paix aux mourants, respect aux morts!

La Révolution était passée à l'état de mythe. Je viens, le premier, en présenter l'exégèse.

J'ignore si cette Révolution, qui a commencé glorieusement par la France, se poursuivra par la France. Soixante années de folie rétrograde nous ont tant vieillis, nous sommes si bien expurgés de tout ferment libéral, que le doute sur notre droit à l'hégémonie des nations est permis.

Quoi qu'il adienne cependant de notre race fatiguée, la postérité reconnaîtra que le troisième âge de l'humanité a son point de départ dans la Révolution française; que l'intelligence de la nouvelle loi a été donnée à quelques-uns de nous dans sa plénitude; que la pratique ne nous a pas non plus tout à fait manqué; et que succomber dans cet enfantement sublime, après tout, n'était pas sans gloire.

A cette heure, la Révolution se définit : elle vit donc. Le reste ne pense plus. L'être qui vit et qui pense sera-t-il supprimé par le cadavre?

PREMIÈRE ÉTUDE.

POSITION DU PROBLÈME DE LA JUSTICE.

A SON ÉMINENCE

MONSEIGNEUR LE CARDINAL MATTHIEU,
ARCHEVÊQUE DE BESANÇON.

MONSEIGNEUR,

Avez-vous eu connaissance d'un petit livre, format in-32, couverture jaune, qui a paru, il y a tantôt deux ans, sous ce titre: *PROUDHON, par Eugène de Mirecourt*, chez Gustave Havard, éditeur, rue Guénégaud, Paris?

— Non, répondez-vous, mes souvenirs ne remontent pas si haut. Je ne connais ni l'auteur ni son ouvrage.

— Pardon, Monseigneur : ce petit livre fait partie d'une collection intitulée *les Contemporains*. Il a pour numéro d'ordre 32. C'est une soi-disant biographie dont l'auteur, M. de Mirecourt, après avoir reconnu, à sa manière, que ma vie privée est inattaquable, conclut néanmoins et donne clairement à entendre, pour quiconque a un cœur chrétien, que je suis un scélérat. La nature des renseignements que s'est procurés l'auteur, l'esprit dans lequel sa notice est écrite, l'intérêt qu'elle prétend servir, tout, à mes yeux, décelez une origine ecclésiastique.

— En vérité, Monsieur, je ne vous comprends pas. Où voulez-vous en venir?

— Il s'y trouve une citation d'une lettre adressée au